

Date de dépôt : 26 août 2010

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la pétition concernant : bruits, manque de sécurité et pour une meilleure protection du patrimoine dans la Vieille-Ville

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 29 juin 2001, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Par la présente, et faisant suite à la pétition sur le même sujet (la Vieille-Ville devient non seulement inhabitable mais le nombre croissant d'établissements nocturnes qui s'y implantent porte atteinte à son patrimoine) déposée devant la commission des pétitions de la Ville de Genève et actuellement étudiée par cette dernière, les soussignés demandent : **que soient mis en œuvre les moyens administratifs et légaux pour assurer le respect des normes en matière de bruit et de tranquillité publique, de sécurité et des normes d'évacuation ainsi que de maintenance des bâtiments et du patrimoine.***

Nous sommes disponibles pour une audition et tenons à votre disposition, le cas échéant, le dossier envoyé (au mois de mai 2000) au Département de justice et police et des transports, au Département de l'aménagement, équipement et logement ainsi qu'à divers services de la Ville.

D'avance nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

*N.B. : 6 signatures
Groupe d'habitants et de
Commerçants de la Vieille-Ville
p.a. G. Veyrat
26, Grand-rue
1204 Genève*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La politique des pouvoirs publics en matière de lutte contre les nuisances, en particulier le bruit et les incivilités, liées à la présence d'établissements publics dans des quartiers d'habitations a été exposée de manière détaillée dans le rapport sur une motion et une pétition concernant cette problématique (M 1792-A / P 1651-B).

Le Conseil d'Etat se réfère expressément à ce rapport, déposé le 3 août 2009 et dont le Grand Conseil a pris acte le 18 septembre. Le tableau détaillé des différentes démarches entreprises par les services concernés brossé dans ce document reste en effet d'actualité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP